

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 23 septembre 2021

Date de la

Convocation :
17 septembre 2021

Date d’Affichage :
24 septembre 2021

Objet : Délibération n° 2021-126

Demande de subventions pour les travaux d’extension des services techniques : modification du plan de financement

L’an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 12 – Nombre de pouvoirs : 3

Étaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, CORDIER Georges, FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, MASSON Jean-Pierre, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Étaient représentés : M. LAURENT Sylvain par Mme ROMAN Leslie, Mme AUGIER Laetitia et M. COULOM Nicolas par M. FINE Sébastien.

Mme ROMAN Leslie a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations n° 2019-009 du 30 janvier 2019 et n°2021-063 du 12 avril 2021, le conseil municipal a :

- Approuvé un projet relatif à l’extension des Services Techniques de la commune pour un montant de 256 000 € HT.
- Sollicité des subventions de l’Etat au titre de la DETR 2019 et de Communauté de Communes du Briançonnais (CCB) au titre du Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale Communautaire (FSSTC).

CONSIDERANT que le financement par la CCB doit correspondre à 30 % au plus du montant restant due par la commune, nette de toute recette et qu’il convient de délibérer à nouveau pour finaliser le plan de financement de ce projet,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **APPROUVE** l’exposé de M. le Maire
- **SOLLICITE** auprès de la CCB les subventions les plus élevées possibles pour la réalisation de ce projet au titre du FSSTC.
- **DIT** que le plan de financement du projet d’extension des Services Techniques de la commune pourrait être le suivant :

- Subvention DETR	76 542.25 €
- Subvention FSSTC	53 837.32 €
- Autofinancement	125 620.43 €

Total 256 000.00 €

- **Dit** que cette délibération annule et remplace la délibération n° 2021-063 du 12/04/2021 sus visée.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE